

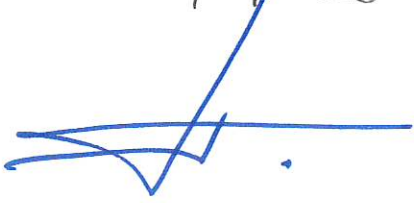
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
14	0

Date de convocation
21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/10/2026

Acte affiché le : 06/10/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Benoit BERNY,
Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Myriam
CHENAIS, Renée COURTEL, Julie CLOAREC,
Dominique COGEN, Jean-François DUMONTEIL, Jean-
Charles LOHÉ, Michel MORVANT, Yvan RICHARD,
Brendan RIOU, Jean-François SARREAU, Sébastien
WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine BOUDIAF,
Daniel COTTEN, Paul Cozic, Alexandra FRAISSE,
Gaëtan Peyrebesse,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s :

L'An deux mille vingt-six, le 28 septembre s'est
réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest
Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-
Charles Lohé

CS-2026-28	Choix du prestataire retenu dans le cadre de la consultation « Accompagnement RH et GPEC de six organisations médico-sociales du Centre Ouest Bretagne » - Action DDREAMS COB
------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8 relatif aux marchés
publics de travaux, de fournitures ou de services qui peuvent être passés sans publicité ni mise en
concurrence préalables lorsque leur montant estimé est inférieur à 40 000 € hors taxes ;

Vu les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Centre Ouest Bretagne ;

Vu le cahier des charges « Prestation de conseil – Accompagnement RH et GPEC de 6 organisations
médico-sociales du Centre Ouest Bretagne », transmis aux candidats le 27 juillet 2026, fixant un
volume de prestation de 28 à 32 jours d'intervention, un plafond tarifaire impératif de 1 240,00 €
TTC par jour et une date limite de dépôt des candidatures au 15 septembre 2026 ;

Considérant que le montant estimé du marché, inférieur au seuil de 40 000 € HT fixé à l'article R.
2122-8 du Code de la commande publique, permet la passation d'un marché sans publicité ni mise
en concurrence formalisées ; qu'une consultation a néanmoins été organisée par le PETR Pays COB

auprès de plusieurs cabinets conseil afin de garantir le bon usage des fonds publics et la pertinence du choix du prestataire ;

Considérant que l'objet de la consultation porte sur l'accompagnement de six organisations médico-sociales du secteur finistérien du Centre Ouest Bretagne (établissements et services de moins de 50, voire 100 ETP) dans la structuration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la sécurisation de recrutements durables et la montée en compétences des professionnels, sur la période du 15 octobre 2026 au 14 octobre 2027 ;

Considérant que l'analyse des candidatures, conduite par le Pôle Santé du PETR Pays COB en amont avec les membres du comité de pilotage de l'action DDREAMS COB, a mis en évidence l'offre du cabinet Esprit Formation *comme la mieux-disante* au regard de ces critères, notamment en raison de sa méthodologie en cinq phases (Cadrer, Diagnostiquer, Prioriser, Outiller, Capitaliser), de son approche territoriale adaptée aux réalités des petites structures médico-sociales du Centre Ouest Bretagne, et de la cohérence de son offre financière avec le plafond tarifaire fixé au cahier des charges ;

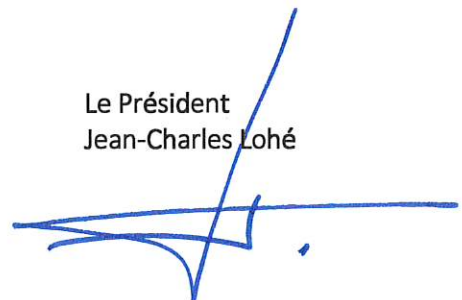
Considérant que l'offre présentée par le cabinet Esprit Formation respecte le plafond tarifaire impératif de 1 240,00 € TTC par jour d'intervention fixé au cahier des charges, pour un montant maximal de prestation de 39 680,00 € TTC correspondant à 32 jours d'intervention ;

Monsieur le Vice-président en charge de la santé expose au Comité syndical les résultats de l'analyse des candidatures reçues dans le cadre de cette consultation et propose de retenir le cabinet Esprit Formation pour la réalisation de la prestation de conseil en accompagnement RH et GPEC des six organisations médico-sociales du Centre Ouest Bretagne, dans le cadre de l'action DDREAMS COB.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide le choix du cabinet Esprit Formation pour assurer la prestation de conseil en accompagnement RH et GPEC des six organisations médico-sociales du Centre Ouest Bretagne, dans le cadre de l'action DDREAMS COB, pour un montant de 1 240,00 € TTC correspondant à 32 jours d'intervention ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi que tout document afférent à son exécution.

Le Président
Jean-Charles Lohé

A blue ink signature, appearing to be 'Jean-Charles Lohé', is written over the printed name. The signature is stylized with a long horizontal stroke and a large loop.